

Vaisseau la Provence, baie d'Alger, le 11 Juillet 1830.

Monsieur le Commandant,

Son Excellence le Général en chef de l'armée expéditionnaire d'Afrique, après la prise de possession d'Alger par les armés du R<sup>e</sup> Hussein Pacha Roi, a décidé que le Dey serait embarqué avec sa famille et sa suite sur un des bateaux de l'armée navale.

J'ai dès lors désigné la frégate la Jeanne d'Arc, et j'ai fait choix de vous pour vous confier cette mission importante. L'embarquement ayant eu lieu hier soir, vous devrez appareiller immédiatement.

D'après la décision de Son Excellence le Général en chef, le Dey doit être conduit à Napoléon. Je joins à mes instructions une dépêche de Son Excellence pour l'ambassadeur du Roi, et une pour le Consul de France qui vous aurez à leur faire tenir au fait votre arrivée.

Mais préalablement, et toujours en vertu de la décision du Général en chef, avant de vous présenter devant Napoléon, vous aurez à purger à Mahon la quarantaine à laquelle sont soumis les provenants d'Alger. En conséquence vous ferez d'autres routes pour ce port. à votre arrivée, vous ferez connaissance au Consul général de France la nature de votre mission et l'inviterez à réclamer auprès du Gouverneur toutes facilités

à Monsieur le Cap. de vos Lettres, Commandant la frégate Jeanne d'Arc

possible pour pourvoir la remise. Je joins d'ailleurs ici une lettre du Général en chef pour le consul.

À l'expiration de la quarantaine, vous vous rendrez à Naples, après la remise des lettres dont vous êtes porteur pour l'ambassadeur et le Consul et d'après les dispositions arrêtées entre le gouvernement et Son Excellence, vous débarquerez vos passagers. Si l'ambassadeur vous fait connaître qu'il a obtenu qu'ils y seront accueillis. Si au contraire le gouvernement de Naples n'accorde point à la demande qui lui sera présentée par notre ambassadeur, aussitôt que Son Excellence vous aura notifié ce refus, vous ferez route, ainsi que le déterminera encore le Général en chef, pour Sizourne. Vous aurez à remettre à votre arrivée la lettre du général en chef au Ministre de France près le grand-Duc de Toscane, et vous agirez là comme vous l'aurez fait à Naples. Si vous y éprouverez encore le même refus, vous ferez en dernier lieu route pour le port de Marseille où le gouvernement du Roi ferait connaître les dispositions qu'il jugerait convenable de prendre. Vous vous empêtrerez de faire connaître votre arrivée à Son Excellence le Ministre de la marine en lui adressant un rapport sur toute les circonstances de votre mission, et en en informant le Régiment maritime. Je vous crois, Monsieur le Commandant,

trop bien pénétré de son importance, pour avoir rien à ajouter à sa instruction. Je ne vous ferai également aucune recommandation pour votre passage et sa famille. Vous connaissez comme moi sa position, et ce qu'elle réclame de vous comme officier français :  
équité et générosité envers les vaincus.

Je vais faire proposer au Général en chef de vous faire précéder par un brig, pour qu'à votre arrivée devant Napoléon, votre séjour de route fixé par l'ambassadeur sur les dispositions qui auront été arrêtées.

Recevez, Monsieur le Commandant, l'amourable  
de ma considération distinguée.

Le Vice Amiral  
Commandant en chef l'armée navale.

J.S. Si pendant le séjour du Dug à bord, il témoigne de désir <sup>r d'aller en France</sup> de venir même qu'il faut chercher à lui inspirer, il faut en prendre acte et ne pas balancer à faire de suite route pour Marseille. Rien ne devra alors changer cette détermination que le Dug aura provoqué lui-même. C'est du reste dans son intérêt. Le Roi de France qui l'a détrôné, lui doit tout un asile et protection ; tandis que mille raisons s'opposeraient à ce qu'il ne le trouve ailleurs.

Duperrey